

DABYAN

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**Programme Régional
d'Automatisation, d'Industrialisation
et Digitalisation des Opérations des
Systèmes Financiers Décentralisés**

PRAIDO (2025-2028)



BENIN



**ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES SYSTÈMES FINANCIERS
DÉCENTRALISÉS DU BÉNIN**



Table des matières

1. Contexte	2
2. Objectifs de l'AMI	2
3. Critères d'éligibilité	3
4. Documents requis	3
5. Modalités de soumission	3
6. Processus de sélection	4
7. Avantages pour les SFD sélectionnés	4
8. Dispositions générales	4



Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Pour l'enrôlement des Institutions de Microfinance (IMF ou SFD) dans le Programme Régional d'Appui à l'Industrialisation et à la Digitalisation des Opérations des SFD – Bénin

Référence : AMI/PR-AIDO/2025/001_BN

Date de publication : **17 juin 2025**

Date limite de soumission : **16 juillet 2025**

1. Contexte

Dans un contexte de transformation digitale accélérée du secteur financier, le Programme Régional d'Appui à l'Industrialisation et à la Digitalisation des Opérations des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD/IMF), promu par DABYAN en partenariat avec l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Bénin (Consortium Alafia) lance le présent appel à manifestation d'intérêt pour identifier et enrôler des Institutions de Microfinance (SFD) basées au Bénin.

Ce programme vise à :

- Digitaliser les opérations des SFD pour améliorer l'efficacité, réduire les coûts opérationnels et élargir l'accès aux services financiers, notamment dans les zones rurales ;
- Doter l'écosystème des SFD/IMF des technologies permettant d'accompagner leur développement sans investissements lourds ;
- Equilibrer le ratio critique des encours Epargne collectée >< Micro-crédits ;
- Assurer la conformité vis-à-vis des organes de régulation tout en offrant une expérience digitale attractive aux cibles ;
- Développer et mettre en marché des produits et services financiers innovants pour répondre aux besoins des populations mal desservies ;
- Contribuer à la stabilité des institutions de microfinance grâce à des solutions éprouvées en matière de Cybersécurité et de lutte contre la fraude ;
- Renforcer les capacités et les compétences des agents des institutions de microfinance dans les innovations favorables à l'inclusion financière.

Les SFD sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement technique, de formations, de solutions technologiques ainsi que de produits et services financiers innovants à l'endroit de leurs cibles.

2. Objectifs de l'AMI

L'objectif de cet AMI est d'identifier des SFD/IMF éligibles au Bénin pour participer au programme, en fonction de leur capacité à :

- Mettre en œuvre des solutions digitales (ex. : Super App Microfinance).



- Adopter des processus industrialisés (ex. : standardisation des opérations, interconnexion avec des réseaux de services justifiant la création d'un écosystème digitalisé).
- Contribuer à l'inclusion financière des populations vulnérables, en particulier dans les zones rurales en mettant sur le marché des produits et services financiers innovants.

3. Critères d'éligibilité

Les SFD/IMF intéressés doivent répondre aux critères suivants :

- Statut légal : Être une institution de microfinance agréée et enregistrée auprès du Ministère des Finances du Bénin.
- Capacité opérationnelle : Disposer d'un système d'information de gestion (SIG) de base ou démontrer une volonté de digitalisation.
- Engagement : S'engager à participer aux formations et à adopter les solutions technologiques proposées par le programme.
- Conformité : Être en règle avec les obligations fiscales et sociales, conformément à la Loi UEMOA sur la microfinance.
- Être à jour des cotisations vis-à-vis de l'APSFDB

4. Documents requis

Les SFD candidats doivent soumettre un dossier comprenant :

- Lettre de manifestation d'intérêt : Une lettre signée par le représentant légal, exprimant l'intérêt à participer au programme.
- Profil institutionnel :
 - Statuts juridiques et agrément délivré par le Ministère de l'Économie et des Finances.
 - Organigramme et liste des principaux responsables du SFD/IMF.
 - Rapports d'activités des 2 dernières années (incluant le nombre de clients, le portefeuille de crédits, et les dépôts).
- Capacités opérationnelles :
 - Description du système d'information actuel (SIG, logiciels utilisés) du SFD/IMF.
 - Liste des outils ou services digitaux déjà en place (ex. : Mobile Banking, paiements électroniques).
 - Expérience dans la gestion de projets de digitalisation, si applicable.

5. Modalités de soumission

- Format : Les dossiers de candidature doivent être soumis sous format PDF, rédigés en langue française, avec la mention « AMI – PRAIDO – SFD Bénin » dans l'objet.
- Adresse : Envoi par email à contact@alafianetwork.org
- Date limite : **16 juillet 2025, à 17h00 GMT.**



- Contact : Nous restons à votre disposition pour toute précision.

6. Processus de sélection

- Réception et vérification : Les dossiers de candidature seront vérifiés pour s'assurer de leur complétude.
- Évaluation : Une commission évaluera les candidatures sur la base des critères d'éligibilité et de la qualité des dossiers.
- Entretien : Les SFD présélectionnés seront invités à un entretien pour discuter de leur plan de digitalisation.
- Notification : Les SFD sélectionnés seront informés par email avant le 15 août 2025.

7. Avantages pour les SFD sélectionnés

- Digitalisation des opérations des SFD pour améliorer l'efficacité, réduire les coûts opérationnels et élargir l'accès aux services financiers, notamment dans les zones rurales.
- Réduction des coûts opérationnels en accédant à des technologies sans investissements lourds.
- Mise en marché de produits et services financiers innovants pour répondre aux besoins des populations mal desservies.
- Déploiement de solutions de cybersécurité et de lutte contre la fraude.
- Formations pour le personnel sur la digitalisation et l'industrialisation des processus.

8. Dispositions générales

- Les dossiers incomplets ou soumis après la date limite ne seront pas pris en compte.
- Le Programme se réserve le droit d'annuler ou de modifier cet AMI sans préavis.
- Les informations fournies seront traitées conformément à la Loi béninoise sur la protection des données personnelles.